OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	CHRISTOPHE PISANO	**CODE APE**	7112B
N° DE SIRET	750 597 924 00018	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	Entreprise individuelle	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3435
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. PISANO Christophe	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	25/12/1993
ADRESSE	Domaine de la Sambre n° 20	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	25/12/2024
	1442 Vieille Route de Grasse	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	25/12/2028
	83300 DRAGUIGNAN	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
TÉL / FAX	06 09 62 09 38 - 04 94 50 62 38	**ASSURANCE(S)**	MIC INSURANCE 59205ZJ
EMAIL	christophe.pisano@orange.fr		

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre - Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 22 Janvier 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

EXPERT DE JUSTICE :** M. PISANO Christophe exerce des missions d'Économie de la Construction près les Tribunaux

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.